

Commission de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des
Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de
Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018–2019

23 AVRIL 2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 23 AVRIL 2019 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Chantal Versmissen-Sollie à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Nouveau stade d'athlétisme d'Ottignies-Louvain-la-Neuve».....	3
1.2	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Avancées de l'appel à projets du troisième refinancement du secteur de l'aide à la jeunesse»	3
1.3	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Création d'AthlePro»	4
2	Ordre des travaux	6

Présidence de M. André du Bus de Warnaffe, vice-président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 18h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 82 du règlement)

1.1 *Question de Mme Chantal Versmissen-Sollie à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Nouveau stade d’athlétisme d’Ottignies-Louvain-la-Neuve»*

Mme Chantal Versmissen-Sollie (MR). – À la suite des auditions du 26 mars dernier, il m’est revenu que plusieurs dossiers liés au nouveau stade d’athlétisme d’Ottignies-Louvain-la-Neuve sont en cours de discussion. Ils concernent notamment la gestion horaire de l’occupation des sportifs d’élite et la question de la dénomination de la nouvelle infrastructure. Le comité de la Ligue belge francophone d’athlétisme (LBFA) s’interrogerait en outre sur l’absence de son président aux auditions du 26 mars, en dépit du fait qu’une enquête interne soit en cours concernant l’«affaire Thiam».

Monsieur le Ministre, quel mode de fonctionnement comptez-vous instaurer pour la gestion horaire de l’occupation du centre pour les sportifs de haut niveau? Avez-vous déjà pris une décision concernant le nom de la nouvelle infrastructure? Dans l’affirmative, quel nom avez-vous retenu? Le président de la LBFA avait-il prévenu son comité qu’il avait été invité à se présenter devant le Parlement? Un autre membre du comité n’aurait-il pas pu le suppléer? Qu’en pensez-vous?

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Madame la Députée, une réunion tenue récemment à mon cabinet a mis en présence la LBFA, l’administration de l’éducation physique et des sports (ADEPS) et le comité de pilotage chargé de la gestion du hall *indoor*. La réunion avait pour objectif d’analyser avec les différentes parties le *modus operandi* le plus efficace pour permettre aux athlètes de haut niveau de pratiquer leur discipline dans les meilleures condi-

tions, et surtout de valoriser l’utilisation de cette magnifique infrastructure.

Au terme de cette réunion très constructive, où tous les points de vue ont pu être entendus, il a été convenu que le comité de pilotage rédigerait une convention liant la LBFA au centre sportif du Blocry qui assure la gestion du hall. Le texte est en cours de rédaction et sera transmis aux instances de la LBFA dans le courant du mois.

À ce stade, je peux vous confirmer que, selon ses souhaits, la LBFA louera tout ou partie de l’infrastructure sportive durant la saison hivernale, soit du 1^{er} octobre au 31 mars. J’ajoute qu’il sera prévu dans la convention un accès à la piste *outdoor* toute l’année pour les sportifs de haut niveau.

Concernant le nom de la nouvelle infrastructure, des réflexions sont en cours et devraient nécessairement inclure le nom de l’ADEPS. Je vous avoue m’être demandé si on ne pouvait l’appeler «salle Madrane», mais nous sommes en campagne et cela aurait été une très mauvaise idée! Plus sérieusement, le comité de pilotage travaille actuellement sur cette question et je le laisse faire. Un nom de femme, issue de la diversité, militante des droits des femmes et progressiste, ou encore évoquant la lutte contre les discriminations et le racisme, me plairait bien, mais le comité de pilotage choisira et je lui fais confiance.

Quant à votre interrogation relative à l’absence du président de la LBFA à la récente réunion de la commission des Sports du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je suis malheureusement dans l’incapacité de vous répondre. Je n’ai en effet reçu aucune autre information de sa part que celles déjà parvenues au secrétariat. Par ailleurs, ledit président de la LBFA n’a pas été mandaté par la Ligue royale belge d’athlétisme (LRBA) – c’est ce fait qui est important – pour la représenter, car c’est la LRBA qui était, en réalité, invitée à se rendre devant cette commission.

Mme Chantal Versmissen-Sollie (MR). – Concernant le nom de la salle, les acteurs du milieu de l’athlétisme évoquent un nom associé à un sponsor public ou privé. Par ailleurs, une information a fait les choux gras des journaux la semaine dernière: alors que l’inauguration officielle et technique aura lieu le 17 mai, les athlètes ne pourront utiliser la piste qu’au mois d’octobre. Ces derniers en sont très frustrés. En outre, les membres de la commission des Sports seront-ils invités à cette inauguration? Pour ma part, je n’ai en tout cas pas été invitée.

(Mme Chantal Versmissen-Sollie prend la présidence)

1.2 *Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse,*

des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Avancées de l'appel à projets du troisième refinancement du secteur de l'aide à la jeunesse»

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Monsieur le Ministre, ma question porte sur le troisième refinancement du secteur de l'aide à la jeunesse, au sujet duquel je vous ai déjà interrogé au mois de janvier dernier. Plus spécifiquement, il était alors question du lancement de l'appel à projets. Ce troisième refinancement a permis l'octroi de 7 139 000 euros en faveur du secteur de l'aide à la jeunesse. Ce montant devra couvrir environ 180 nouvelles prises en charge par les services accompagnant les jeunes dans leur environnement familial; il permettra aussi d'améliorer le statut de certains travailleurs, notamment les éducateurs, et de renforcer le personnel des services qui voient leur nombre de prises en charge augmenter depuis plusieurs années.

En réponse à ma question du mois de janvier, vous avez annoncé que les zones prioritaires ciblées par cet appel à projets seraient déterminées une fois que votre administration aurait examiné l'état des demandes non satisfaites au sein de chaque division budgétaire pour l'année 2017, et ce, sur la base de son analyse du troisième rapport d'évaluation des capacités réservées. Ainsi, vous estimiez pouvoir lancer cet appel à projets en avril ou en mai 2019.

L'appel à projets a-t-il déjà été lancé, comme vous l'espérez? L'administration générale de l'aide à la jeunesse vous a-t-elle communiqué les résultats de son analyse déterminant les grandes tendances de 2017? Dans l'affirmative, le comité d'accompagnement s'est-il penché sur ce troisième rapport d'évaluation du système des capacités réservées? Pouvez-vous nous préciser les modalités de cet appel et, plus spécifiquement, les délais de sélection et les critères auxquels doivent répondre les dossiers de candidature? Les représentants des fédérations patronales et syndicales ont-ils participé à la préparation de cet appel? Quelle était la composition du comité de sélection?

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – J'avais effectivement lancé un appel à projets pour créer de nouvelles prises en charge en accompagnement. Cependant, je m'étais aussi engagé, à votre demande, à ne plus lancer un appel de manière aussi urgente que les deux années précédentes, les services agréés ayant

eux-mêmes exprimé leur difficulté à répondre plusieurs années consécutives à des demandes de création de places et de prise en charge aussi rapides.

La nécessité d'augmenter les capacités de prise en charge était certes toujours d'actualité. L'urgence étant cependant moins criante grâce aux deux premiers refinancements, j'avais attendu. Aujourd'hui, je ne souhaite pas lancer un appel à la création de places dont je ne pourrais assumer moi-même les choix d'attribution et les critiques éventuelles qu'ils entraîneront, et je ne voudrais certainement pas que l'on m'accuse de faire de ce lancement une opération de publicité personnelle à un jet de l'élection.

Notre secteur n'ayant pas besoin de ce genre de controverses, j'ai décidé de laisser les moyens budgétaires à la disposition de mon successeur. Il pourra lui-même calibrer l'appel à projets en fonction de la politique qu'il estimera pertinente, et laisser le temps voulu aux services pour y répondre.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je comprends parfaitement la motivation qui a présidé à votre décision, Monsieur le Ministre, et je l'apprécie.

1.3 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Création d'AthlePro»

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Monsieur le Ministre, les auditions sur «l'affaire Thiam», qui se sont tenues ici même le 26 mars dernier, ont été l'occasion de discuter des solutions à envisager pour professionnaliser les fédérations sportives, renforcer leur symbiose et gérer leurs relations avec les athlètes de haut niveau. À ce sujet, je retiendrai les propos particulièrement éclairants de Thierry Zintz et de Jacques Borlée, qui insistaient tous les deux sur la nécessité de mettre le management au service de la performance sportive, tout en n'en faisant pas l'unique préoccupation des fédérations sportives.

En revanche, nous n'avons pas eu l'occasion d'aborder avec vous la création du collectif dénommé AthlePro, nouvelle structure qui rassemble douze athlètes de haut niveau et qui est destinée à mieux porter leur voix dans la gestion de l'athlétisme de haut niveau. Elle sera l'interlocutrice privilégiée des instances de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) au moment de prendre toutes les décisions importantes.

Que pensez-vous du souhait de M. Borlée de créer un centre de haute technologie et de neurosciences à Bruxelles? Il s'agirait d'engager et de renforcer les échanges entre les athlètes de haut niveau, les universités et les experts, mais aussi de débattre des avancées technologiques qui existent, notamment dans les universités, et qui doivent être mises au service du sport. J'avais été fort impressionné par les propos de M. Borlée sur les neurosciences.

En outre, la commission des athlètes et le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) ont-ils déjà commencé à discuter du nouveau code de conduite du COIB, destiné à régler les questions d'utilisation de l'image des participants tout comme leur tenue vestimentaire?

Enfin, quelle sera la structure juridique d'AthlePro? Comment sera-t-elle financée? Quelles sont exactement ses fonctions? D'autres disciplines que l'athlétisme vont-elles en faire partie? La création d'AthlePro pourrait-elle, en quelque sorte, priver les fédérations du sport de haut niveau? En avez-vous expliqué les objectifs à Mme Thiam, qui ne souhaite pas être signataire de cette commission des athlètes avant d'en connaître les objectifs?

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Monsieur le Député, les auditions du 26 mars 2019 ont permis – et c'est heureux – de dépasser le sujet des difficultés entre la ligue et certains athlètes pour aborder d'autres sujets. La plupart d'entre vous se souviendront que ces difficultés ont d'ailleurs trouvé des solutions au moment même où ces auditions ont eu lieu. L'administration et moi-même, nous avons entretenu de nombreux contacts avec toutes les parties.

Parmi les autres sujets abordés, M. Borlée a évoqué son projet de création sur le territoire bruxellois d'un centre consacré au sport de haut niveau où la science, et particulièrement les neurosciences, serait au service de la performance et de l'excellence sportive.

Quand je suis devenu ministre des Sports, M. Borlée m'a directement parlé du projet «*European Sports Academy*» (ESA). Des études-pilotes avaient d'ailleurs été subventionnées par Beliris. Ce projet a été développé sans les entités fédérées compétentes pour le sport ou les infrastructures sportives et les acteurs du secteur que sont les fédérations.

Je n'ai pas eu écho de marques d'intérêt particulières des fédérations lors de ces études préliminaires. Cela ne signifie pas que le projet n'est pas pertinent. Vous n'entendrez jamais le ministre des Sports dire qu'il y a aujourd'hui trop de moyens ou trop d'infrastructures pour le sport de

haut niveau en Belgique francophone, à Bruxelles en particulier.

J'ai soutenu, avec un peu plus de 100 000 euros, un projet de recherche appliquée en neurosciences au service de l'axe sportif développé par l'équipe du professeur Chéron afin qu'il puisse le développer au mieux avec les différents acteurs du sport de haut niveau, dont M. Borlée.

Je pense cependant que ce projet d'ESA devrait être développé de concert avec tous les acteurs concernés. À cet égard, il me semble que les fédérations sont actuellement sensibles au développement de ce qui existe déjà dans ce domaine de l'apport de la recherche scientifique au sport de haut niveau, ainsi d'ailleurs que des infrastructures permettant l'excellence sportive. Je pense principalement – vous le savez puisque des députés souhaiteraient y aller – à la piste couverte pour le haut niveau à Louvain-La-Neuve – un investissement de 22 millions –, ou au soutien apporté par le Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) qui offre tous les services aux fédérations sportives, avec les compétences scientifiques avérées des trois centres universitaires: l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université de Liège (ULiège). Je rappelle notamment l'investissement de 22 millions pour le Sart Tilman.

Le nouveau code de conduite du Comité olympique et interfédéral belge (COIB) réglera les questions d'utilisation de l'image des athlètes, tout comme leur tenue vestimentaire, qui sera d'application pour les prochains Jeux olympiques de Tokyo. Ce nouveau code de conduite est actuellement l'objet de discussions au sein même du COIB, en collaboration avec la commission des athlètes. L'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) n'a pas à intervenir de manière institutionnelle dans ce processus propre à l'organisation olympique.

Enfin, dans le cadre de la réunion que j'ai eue avec les douze signataires d'une lettre ouverte du milieu de l'athlétisme francophone, ceux-ci m'ont présenté leur nouvelle structure, baptisée AthlePro. Elle représente une sorte de «syndicat» des athlètes, du milieu de l'athlétisme. Ces derniers ne s'estiment pas suffisamment entendus par leur fédération. Cette structure est donc totalement privée. Je ne sais quelle forme juridique prendra, ni comment elle sera financée, ni même quels athlètes en feront partie. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une privatisation du sport de haut niveau, mais d'un regroupement d'individus qui veulent se donner une visibilité collective et une capacité de dialogue avec leur fédération.

Je voudrais ajouter que la réunion avec les différents athlètes s'est révélée très utile et que j'ai été ravi de les recevoir. J'ai découvert en eux beaucoup de maturité.

Deux autres initiatives sont également à distinguer. Il s'agit, d'une part, de l'annonce par la

ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) de la création en son sein d'une commission des athlètes. Je pense que c'est à propos de cette structure que le nom de Mme Thiam a été évoqué pour la présidence et que cette dernière a réagi avec prudence en demandant plus d'informations avant de s'engager.

Enfin, tirant les enseignements de ces événements, j'ai annoncé la création, sous la tutelle de mon administration, de structures de concertation qui regrouperont les athlètes de haut niveau, les entraîneurs, les managers et les agents dans le but de doter mon administration de structures de concertation avec les principaux acteurs de la politique du sport de haut niveau, outre les fédérations. Mon administration met actuellement ces structures sur pied. Elles concerneront donc l'ensemble des sportifs de haut niveau sous contrat et leur équipe d'encadrement.

Je rappelle qu'à la suite des différentes réunions qui se sont tenues, nous avons, en toute modestie, pu rétablir le dialogue, régler une série de dossiers lancinants depuis des décennies. Nos athlètes ont fait preuve d'une très grande maturité. Nous pouvons être fiers des résultats obtenus par ces derniers, parce qu'aujourd'hui, nous sommes un petit pays, une petite Communauté, mais nous produisons des athlètes de très haut niveau. Si nous disposons d'athlètes comme les frères Borlée, des entraîneurs comme Jacques Borlée, une athlète comme Nafissatou Thiam, c'est qu'au fond, nous pouvons être fiers de ce que nous accomplissons en matière de sport.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je vous rejoins dans votre conclusion, Monsieur le Ministre. Nous devons soutenir en effet, par tous les moyens possibles et imaginables, les initiatives ou l'existence, comme le relevait M. Borlée, d'un tel centre de haute technologie, car il participe non seulement à l'avancement et au soutien des athlètes, mais également à notre image de marque. La promotion de Bruxelles et de la Communauté française passe aussi par des initiatives phares telles que celles-là.

Notre pays et la Région bruxelloise sont réputés dans le domaine de la recherche médicale.

On en parle de plus en plus. Lorsque j'ai travaillé au Sénat, voici quelques années, sur des thérapies innovantes, j'ai découvert à quel point nous étions à la pointe de toute une série de technologies, surtout dans la maîtrise de la technologie au service de la santé. Ici, c'est au service de la performance, de la physiologie, ce qui n'en est pas très éloigné. Dans ce domaine particulier, nous avons vraiment des cartes à jouer, en poussant, en accentuant et en soutenant davantage la recherche. Vos réponses et les auditions tenues voici un mois ont permis d'ailleurs de comprendre à quel point nous bénéficions de pépites dans ce domaine.

(M. André du Bus de Warnaffe, vice-président, reprend la présidence)

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de Mme Marie-Françoise Nicaise, intitulées «Interrogations du secteur quant à l'arrêté relatif aux conditions générales de l'agrément et de l'octroi des subventions pour les services visés par l'article 139 du décret "Code" du 18 janvier 2018», «Surveillance électronique comme modalité d'exécution de la mesure d'internement» et «Manque de moyens alloués aux maisons de justice pour le suivi des internés», de Mme Marie-Dominique Simonet, intitulée «Arrêt de la Cour constitutionnelle annulant l'article 10 de la loi du 19 mars 2017 modifiant la législation en vue de l'instauration d'un statut pour les accueillants familiaux», et de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Résultats du groupe de travail "Grands événements sportifs internationaux" reçus par le Conseil supérieur des sports», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 18h30.